

# VOTRE FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE



**Classidur**

**JALLUT**

PEINTURE OUTILLAGE

# BONUS *Paint* : Votre fidélité récompensée!

**BONUS *Paint***, c'est notre façon de vous dire **MERCI** pour votre confiance. Dans les magasins **Classidur Jallut**, cumulez des points à chaque achat et transformez-les en récompenses.

## QUI PEUT REJOINDRE BONUS PAINT ?

BONUS *Paint* est ouvert à **tous les clients disposant d'un compte dans un magasin Classidur Jallut.**

**Déjà client ?** Inscrivez-vous dès maintenant !

**Pas encore client ?** Rendez-vous en magasin ou auprès de votre conseiller pour créer votre compte et commencer à cumuler vos points.



## POURQUOI ADHÉRER À BONUS *Paint* ?

### 100% GRATUIT

Aucun frais et sans engagement

### ZÉRO EFFORT

Vos achats habituels suffisent pour cumuler des points

### GESTION SIMPLE

Suivez vos points en ligne et échangez-les en quelques clics

### GAINS FACILES

Faites-vous plaisir et comblez vos proches avec des récompenses

**Rejoindre BONUS *Paint***, c'est profiter d'avantages sans contraintes. Pourquoi attendre ?

## COMMENT S'INSCRIRE ? Rien de plus simple !

1. Rendez-vous en magasin ou auprès de votre conseiller.
2. Remplissez le formulaire d'inscription, simple et rapide.
3. Commencez à cumuler des points dès votre premier achat !

# Cumulez des points facilement : 3 façons de gagner !

1

## FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

**Tous vos achats comptent pour vos avantages !**

Tout au long de l'année, pour chaque 1 CHF HT dépensé, gagnez 1 point.\*

1 CHF\*  
dépensé

= 1 POINT  
CUMULÉ

2

## CROISSANCE VALORISÉE

**Votre progression multiplie votre récompense !**

Augmentez vos achats par rapport à l'année précédente et recevez 1.5 point pour chaque 1 CHF HT de croissance !\*

1 CHF\*  
croissance

= 1.5 POINT  
CUMULÉ

3

## OFFRES EXCLUSIVES PROPOSÉES

**De belles opportunités vous attendent !**

Boostez et multipliez vos points toute l'année !  
Profitez d'offres saisonnières, de journées événements, de lancements de nouveautés...

2x

3x

4x

\*Les montants sont hors taxes. Les points cumulés chaque mois sont crédités sur votre compte au début du mois suivant. Les points sont valables pour une durée de 18 mois à condition que le seuil minimum de 5'000 points soit atteint au 31 décembre. Les points reçus n'ayant pas atteint le seuil requis de 5'000 points seront automatiquement supprimés en janvier de l'année suivante, sans possibilité de réclamation ou de report.

## ET SI ON PRENAIT UN CAS CONCRET ?

- Vous dépensez 6'000 CHF dans l'année → vous recevez 6'000 points.
- Vous augmentez vos achats de 2'000 CHF par rapport à l'année précédente. → vous recevez 3'000 points (2'000 × 1.5).
- En plus des 6'000 CHF dépensés, vous participez à une journée « Doublez vos points » pour 500 CHF d'achat. → vous recevez 1'000 points (500 × 2).

**Total : 10'000 points cumulés sans effort particulier !**

# Vos points, vos récompenses !

Deux choix s'offrent à vous à partir de 5'000 points cumulés :  
Transformez vos points en bons cadeaux ou en note de crédit.

En début d'année, faites votre choix entre des bons cadeaux ou une note de crédit Classidur Jallut, une décision valable toute l'année. Prenez le temps de sélectionner l'option qui correspond le mieux à vos envies !



## BONS CADEAUX NUMÉRIQUES

Faites-vous plaisir  
ou gâtez vos proches !

- ✓ Choisissez parmi nos **partenaires**
- ✓ **Échangez vos points à tout moment**
- ✓ Recevez votre **bon cadeau par e-mail**
- ✓ **Accédez à vos bons en quelques clics** via notre portail en ligne

OU

## NOTE DE CRÉDIT ANNUELLE

Réduisez le coût  
de vos prochains projets !

- ✓ Émise **une fois par an**, au début de l'année suivante
- ✓ **Automatiquement envoyée**, sans aucune action requise
- ✓ **Utilisable** directement sur vos prochains achats dans les magasins **Classidur Jallut**

## Un portail en ligne : Simple. Rapide. Pratique.

Connectez-vous sur [www.bonuspaint.cadoodz.com](http://www.bonuspaint.cadoodz.com) pour :

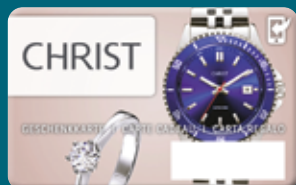
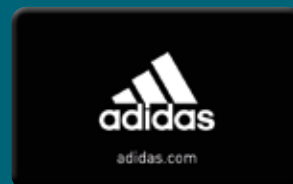
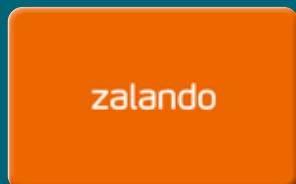
- **Consulter** votre solde de points et vos transactions, à tout moment
- **Échanger** vos points contre des bons cadeaux dès que vous le souhaitez, en toute liberté
- **Recevoir** des notifications pour chaque mouvement sur votre compte



# Faites-vous plaisir ou gâtez vos proches !

Vous pouvez échanger vos points auprès des prestataires ci-dessous : hi-fi, électroménager, parfums, bijoux, vêtements, décoration d'intérieur... ou même pour vos courses du quotidien !

**Il y en a pour tous les goûts, toutes les envies et toutes les occasions.**



**Cadeaux et offres exclusives rythmeront votre année pour récompenser votre fidélité**

## Conditions générales « Programme BONUS Paint »

Le programme « BONUS Paint » vise à récompenser les clients pour leur fidélité, qui se traduit par l'obtention de points qui peuvent être échangés contre des bons cadeaux ou une remise de fin d'année (RFA) sous forme de note de crédit selon les termes et conditions énoncés dans les règles suivantes.

Conditions d'adhésion et d'utilisation

### 1. CHAMP D'APPLICATION DU PROGRAMME

**1.1.** Le présent règlement fait référence aux conditions d'adhésion, de participation et de fonctionnement du Programme BONUS Paint, développé et géré par Vernis Claessens SA dont le siège social est situé route de Crissier 4, 1030 à Bussigny, par le biais de ses propres magasins en Suisse nommés Classidur Jallut.

**1.2.** BONUS Paint consiste en un programme de fidélité qui permet d'obtenir des points sur la base de la réalisation d'achats, dans les magasins Classidur Jallut, qui peuvent être convertis en avantages pour les Membres.

**1.3.** Tous les achats effectués dans les magasins Classidur Jallut contribuent à l'obtention de points dans le cadre du Programme BONUS Paint.

### 2. PARTICIPANTS ADMISSIBLES ET CONDITIONS D'ADHÉSION

**2.1.** Le Programme s'adresse uniquement aux entreprises disposant d'un compte nominatif auprès de Vernis Claessens SA.

Les revendeurs, distributeurs ou intermédiaires commerciaux sont explicitement exclus de la participation au Programme.

**2.2.** Le client peut adhérer au Programme BONUS Paint à tout moment, en cours d'année. Toutefois, il pourra échanger ses points contre des récompenses uniquement à partir de l'obtention de 5'000 points.

**2.3.** La date d'inscription au Programme BONUS Paint, mentionnée sur le formulaire d'inscription, marque le début de l'accumulation des points pour le client. Les achats effectués avant cette date ne seront pas pris en compte dans le calcul des points cumulés. Seuls les achats réalisés après l'inscription seront éligibles à l'attribution de points, conformément aux conditions générales du programme.

### 3. IDENTIFICATION DES UTILISATEURS ET COMMUNICATION

**3.1.** L'adhésion au BONUS Paint est subordonnée à la fourniture par le Membre des données suivantes de manière correcte, complète et fiable à Vernis Claessens SA : Nom de l'entreprise ; Nom du représentant légal ; Titre civilité ; Adresse complète ; Localité ; Code postal ; adresse mail et numéro de Téléphone mobile.

**3.2.** Lors de son inscription, le client atteste être habilité à signer tout engagement pour la société et, à ce titre, être légalement autorisé à recevoir tous les avantages liés au programme Bonus Paint.

**3.3.** Le Membre, par le biais d'un formulaire spécifique, présentera son consentement pour que les communications de Vernis Claessens SA, dans le cadre de la gestion du BONUS Paint, puissent être effectuées par courrier électronique, SMS ou courrier postal.

**3.4.** Le Membre, par le biais d'un formulaire spécifique, présentera également son consentement à ce que Vernis Claessens SA le contacte par téléphone dans le cadre d'enquêtes de satisfaction, dans le but d'améliorer le fonctionnement du Programme BONUS Paint et le service fourni, en général ainsi que pour tout contact par e-mail, SMS ou courrier postal au sujet d'événements, de lancement de nouveaux produits, services, promotions et activités des Magasins.

### 4. CONDITIONS DE MAINTIEN ET EXCLUSION DU PROGRAMME BONUS PAINT

**4.1.** Le Membre peut être exclu du Programme BONUS Paint si le règlement de ses factures n'a pas été honoré dans les délais convenus ou en cas de litige non résolu avec Vernis Claessens SA. Cette exclusion est à l'entière discrétion de Vernis Claessens SA et ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

**4.2.** Le Membre peut suivre et obtenir des informations sur sa participation au programme BONUS Paint, dans son espace personnel sur le site web [www.bonuspaint.cadooz.com](http://www.bonuspaint.cadooz.com)

### 5. GAGNER DES POINTS

**5.1.** Pour obtenir des points dans les magasins de Vernis Claessens SA, le Membre doit impérativement effectuer ses achats en utilisant son numéro de compte client lié au programme Bonus Paint auprès de Vernis Claessens SA.

**5.2.** Des points peuvent être obtenus par l'achat de n'importe quel produit dans les magasins de Vernis Claessens SA, selon le ratio suivant : 1 CHF hors TVA dépensé sur les achats = 1 point. L'attribution de points est une décision purement commerciale de Vernis Claessens SA. L'accumulation de points ne peut être considérée comme un droit du Membre ou prendre la forme d'une attente légale du Membre.

**5.3.** Les points peuvent également être obtenus par le biais de promotions spécifiques réalisées dans les magasins de Vernis Claessens SA, de ratios de valorisation différents ou à la suite de la réalisation de certains objectifs.

**5.4.** Le Membre peut recevoir des points supplémentaires basés sur la croissance de son chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente, en récompense de sa performance et fidélité. Les montants et critères d'attribution sont définis lors de l'inscription au Programme BONUS Paint.

L'attribution de ces points est évaluée annuellement, en janvier l'année suivante, selon les résultats obtenus durant l'année civile écoulée (du 1er janvier au 31 décembre) et validés par Vernis Claessens SA. Ces points s'ajoutent aux autres avantages du programme mais restent soumis aux mêmes conditions.

Les points de croissance obtenus seront crédités dans l'espace personnel du Membre au plus tard le 1er février de chaque année.

**5.5.** Les points attribués dans le cadre du programme BONUS Paint sont valables pendant 18 (dix-huit) mois, à condition que le seuil minimum de 5 000 points soit atteint au 31 décembre (cf. 6.3). Si le Membre n'échange pas ses points contre des récompenses avant la date prévue, ces derniers seront supprimés, ne pourront plus être utilisés et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation. Le nombre de points du Membre sera réduit en conséquence.

**5.6.** Les points et/ou avantages ne peuvent pas être transférés entre les Membres.

**5.7.** En cas d'annulation du programme BONUS Paint, le Membre n'aura pas droit au remboursement de points, de montants ou d'avantages, sous quelque forme que ce soit. En cas d'annulation du Programme BONUS Paint, Vernis Claessens SA informera le Membre 3 (trois) mois à l'avance de la date de l'annulation.

**5.8.** Le solde des points de chaque compte BONUS Paint peut être consulté à chaque instant via le site web [www.bonuspaint.cadooz.com](http://www.bonuspaint.cadooz.com). Les points cumulés durant le mois sont crédités dans l'espace personnel du Membre au début du mois suivant.

**5.9.** Le retour des produits et/ou l'annulation de la facture d'achat correspondante entraînera la perte des points liés à cette transaction.

## 6. ECHANGE DES POINTS

**6.1.** Lors de son inscription au programme BONUS Paint, le client doit sélectionner l'une des deux options suivantes pour l'échange des points cumulés :

1. Échange contre des bons cadeaux numériques : Les points peuvent être convertis en bons cadeaux numériques utilisables auprès de prestataires externes partenaires du programme.
2. Remise de Fin d'Année (RFA) : Le client peut opter pour une remise calculée en fonction du total des points cumulés au cours de l'année. Cette remise sera appliquée sous forme de note de crédit en début d'année suivante.

Le choix effectué lors de l'inscription est définitif pour l'année en cours et ne peut être modifié ultérieurement. Il est donc recommandé au client de réfléchir soigneusement à l'option qui correspond le mieux à ses besoins et préférences.

**6.2.** L'échange de points contre une récompense implique nécessairement, et dans tous les cas, la réduction des points dans le portefeuille BONUS Paint, du même nombre de points utilisés pour la réduction.

**6.3.** Pour échanger des points contre une récompense, qu'il s'agisse de bons cadeaux numériques ou d'une remise de fin d'année (RFA), le client doit impérativement avoir accumulé un minimum de 5'000 points au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

Si ce seuil de 5'000 points n'est pas atteint, aucune récompense ne sera allouée. Les points reçus n'ayant pas atteint le seuil requis de 5'000 points seront automatiquement supprimés dès le en janvier de l'année suivante, sans possibilité de réclamation ou de report.

Il incombe au client de surveiller régulièrement son solde de points via l'espace personnel mis à sa disposition sous [www.bonuspaint.cadoo.com](http://www.bonuspaint.cadoo.com). et de planifier ses achats en conséquence pour atteindre le seuil requis avant la date limite. Vernis Claessens SA ne saurait être tenu responsable en cas de perte de points liée à une non-utilisation ou à l'incapacité d'atteindre le seuil minimum dans les délais impartis.

**6.4.** Les points obtenus ne peuvent en aucun cas être échangés contre de l'argent.

## 7. ÉCHANGE ET LIVRAISON DES BONS CADEAUX NUMÉRIQUES

**7.1.** Pour échanger les points contre des bons cadeaux numériques, le Membre doit se rendre dans son espace personnel sur [www.bonuspaint.cadoo.com](http://www.bonuspaint.cadoo.com)

**7.2.** L'offre des prestataires externes de bons cadeaux, ainsi que le nombre de points requis pour effectuer un échange, seront clairement indiqués dans l'espace personnel du Membre sur le site [www.bonuspaint.cadoo.com](http://www.bonuspaint.cadoo.com). Les Membres pourront y consulter tous les détails spécifiques relatifs aux bons cadeaux, notamment leurs conditions d'utilisation, leur durée de validité, ainsi que leur valeur exacte en points.

**7.3.** L'accès à l'espace personnel du Membre se fait uniquement via l'adresse e-mail fournie lors de l'inscription, qui sert d'identifiant unique. Le Membre est responsable de la sécurité de cette adresse e-mail et de son mot de passe personnel. Vernis Claessens SA décline toute responsabilité en cas de fraude ou d'accès non autorisé lié à une compromission de l'adresse e-mail. Toute anomalie doit être signalée immédiatement par le Membre à [bonuspaint@claessens.com](mailto:bonuspaint@claessens.com).

**7.4.** Les bons cadeaux obtenus via le Programme BONUS Paint sont disponibles exclusivement sous format numérique. Ils seront envoyés à l'adresse e-mail communiquée par le Membre lors de son inscription et

doivent être utilisés conformément aux conditions spécifiques de chaque bon. Aucun bon cadeau ne sera émis sous format papier ou physique.

Vernis Claessens SA décline toute responsabilité concernant l'utilisation, la validité, ou tout différend lié aux bons cadeaux fournis par des prestataires externes. Toute réclamation ou demande d'assistance concernant les bons doit être adressée directement sur le site [www.bonuspaint.cadoo.com](http://www.bonuspaint.cadoo.com).

**7.5.** Les offres présentées sur le site [www.bonuspaint.cadoo.com](http://www.bonuspaint.cadoo.com) sont limitées aux stocks disponibles et les prestataires partenaires peuvent être modifiés ou remplacés par Vernis Claessens SA à tout moment et sans préavis. Aucune réclamation ou recours de la part du Membre ne sera acceptée en cas de modification, remplacement ou indisponibilité des offres ou des prestataires.

**7.6.** Les retours ou échanges de cadeaux ne sont pas acceptés.

**7.7.** La gestion et la mise à disposition des bons cadeaux numériques sont assurées par Cadoo GmbH, situé à Osterbekstraße 90b, 22083 Hamburg, Allemagne. Les échanges de points contre des bons cadeaux numériques se font via leur plateforme, conformément aux conditions générales de Cadoo. Les conditions générales détaillées peuvent être consultées, imprimées et enregistrées dans la boutique.

## 8. DONNÉES PERSONNELLES

**8.1.** Les données personnelles, conformément à la loi fédérale sur la protection des données, sont traitées par Vernis Claessens SA pour gérer le programme BONUS Paint et promouvoir ses services. Les Membres peuvent exercer leurs droits, tels que l'accès, la rectification ou la suppression de leurs données, en contactant Vernis Claessens SA via [bonuspaint@claessens.com](mailto:bonuspaint@claessens.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante: Vernis Claessens SA, route de Crissier 4, 1030 Bussigny.

## 9. DIVERS

**9.1.** Vernis Claessens SA se réserve le droit de résilier le compte BONUS Paint du Membre s'il soupçonne qu'il est utilisé de manière frauduleuse et, d'une manière générale, sans respecter les modalités de participation au Programme.

**9.2.** Les employés, revendeurs, distributeurs, fournisseurs, prestataires de services de Vernis Claessens SA, ainsi que leurs employés et membres de leur famille, ne peuvent pas participer au programme BONUS Paint.

**9.3.** Les présentes Conditions Générales sont valables à compter du 1er janvier 2025. Vernis Claessens SA se réserve le droit de les modifier à tout moment et sans préavis. Les modifications prendront effet dès leur publication.

## 10. LITIGES ET DROIT APPLICABLE

**10.1.** Le Programme BONUS Paint et les présentes conditions générales sont régis par le code des obligations suisse.

**10.2.** En cas de litige entre les parties, le for est le siège social de Vernis Claessens SA.

## BONUS Paint en résumé



### INSCRIVEZ-VOUS

Rendez-vous en magasin ou auprès de votre conseiller pour valider le formulaire simple et rapide!



### COLLECTEZ DES POINTS

Grâce à vos achats réguliers, à la croissance de votre chiffre d'affaires ou à des offres spéciales.



### ÉCHANGEZ VOS POINTS

Choisissez entre des bons cadeaux numériques chez nos partenaires ou une note de crédit annuelle Classidur Jallut.

Conditions pour échanger ses points: Cumuler 5'000 points au 31 décembre.

## Des questions ?

Nous sommes là pour vous!

Rendez-vous dans l'un de nos magasins ou contactez votre conseiller.

### GENÈVE ACACIAS

Route des Acacias 45B  
1227 Acacias  
Tél. 022 343 20 44

### GENÈVE BATTOIRS

Rue des Battoirs 6  
1205 Genève  
Tél. 022 329 12 22

### CRISSIER

Route Sous-Riette 15  
1023 Crissier  
Tél. 021 637 17 47

### LAUSANNE

Lausanne Rue St-Martin 11  
1003 Lausanne  
Tél. 021 319 90 20

### YVERDON-LES-BAINS

Rue Haldimand 10  
1400 Yverdon-les-Bains  
Tél. 024 425 55 88

### NEUCHÂTEL BOINE

Chaussée de la Boine 44  
2000 La Neuchâtel  
Tél. 032 724 66 55

### LA CHAUX-DE-FONDS

Avenue Léopold-Robert 115  
2300 La Chaux-de-Fonds  
Tél. 032 913 17 10

### VEVEY

Rue des Bosquets 33  
1800 Vevey  
Tél. 021 922 76 16

### MONTHEY

Route des llettes 3  
1870 Monthey  
Tél. 021 968 12 50

### SION

Route de Riddes 26  
1950 Sion  
Tél. 027 203 43 83

### CANOBBIO

Via Sonvico 8  
6952 Canobbio  
Tél. 091 941 58 23

### BIENNE

Marcel Bichsel  
Silbergasse 16  
2500 Biemme  
Tél. 032 329 38 11

### BERNE

Marcel Bichsel  
Adamstrasse 6  
3014 Berne  
Tél. 031 348 49 60

**RESTEZ INFORMÉS,  
RENDEZ-VOUS SUR**  
[www.classidur-jallut.ch](http://www.classidur-jallut.ch)



Route de Crissier 4  
CH - 1030 Bussigny  
Tél. 021 702 07 02  
[www.classidur-jallut.ch](http://www.classidur-jallut.ch)

**Classidur. JALLUT.**

PEINTURE OUTILLAGE